



AARPI CTC AVOCATS
Maître Lise TRUPHEME
5 Boulevard du Roi René
13100 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04.13.41.53.53
www.ctcavocats.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

Sur la commune de SALON-DE-PROVENCE (13300)

Dans un ensemble immobilier dénommé « Vert Bocage II » situé au 345 de l'Avenue Alphonse Daudet, cadastré section BN n° 307, 308 et 309 pour 2 ha 59 a et 49 ca :

- **Le lot n° 327** consistant à **UN APPARTEMENT** de type 4 de **70,92 m²** loi Carrez situé au 1er étage côté Ouest du bloc 5 du bâtiment C comprenant hall d'entrée, salle de séjour, cuisine avec loggia fermée de 1,73 m², dégagement, trois chambres, salle de bains, WC et rangements,

Avec les 40/10.000èmes indivis des parties communes générales,

Et 125/10.000èmes indivis des parties communes particulières au bâtiment C.

- **Le lot n° 328** consistant en **UNE CAVE** située au sous-sol du bloc 5 du bâtiment C,

Avec les 3/10.000èmes indivis des parties communes générales,

Et 10/10.000èmes indivis des parties communes particulières au bâtiment C.

Etat descriptif de division et règlement de copropriété publiés le 26 juin 1963 volume 941 n°22.

Modificatifs :

- acte publié le 27 juillet 1965 volume 1424 n° 15,

- acte publié le 7 décembre 1966 volume 1809 n° 17,

- acte publié le 7 mars 1984 volume 6912 n° 17.

MISE A PRIX : 40.000,00 € (QUARANTE MILLE EUROS)

(FRAIS DE POURSUITES PAYABLES EN SUS, Y COMPRIS TVA)

VISITE : La visite aura lieu le Lundi 19 Mai 2025 de 10 h 00 à 11 h 00
(SELARL CDJ SUD – Tél. : 04.42.21.27.69).

ADJUDICATION FIXEEAU LUNDI 2 JUIN 2025 à 9 h 00,
à l'audience des ventes du **Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE,**
40 Boulevard Carnot 13100 AIX-EN-PROVENCE,

où les biens immobiliers ci-dessus désignés seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur.

OCCUPATION : A la date de l'établissement du procès-verbal de description, le 5 janvier 2023, les biens dont s'agit sont occupés par les parties saisies.

CONDITIONS DE L'ADJUDICATION : L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé le 27 mars 2023 au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE où il peut être consulté. Le cahier peut également être consulté au cabinet de l'avocat poursuivant ou, directement, sur le site **www.ctcavocats.fr**.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant près le Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE. A PEINE DE NULLITE, et conformément aux dispositions de l'article R322-41 du Code des procédures civiles d'exécution, cet Avocat devra s'être fait remettre, préalablement aux enchères, une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre de la CARPA, complété d'un justificatif de l'origine des fonds, représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000,00 €.

Signé : Lise TRUPHEME
Avocat